

DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE L'ORU
DE BEL AIR-GRAND FONT ET DE L'ÉTANG DES MOINES

MERCREDI 5 JUILLET - de 09h00 à 09h45



SIGNATURE DU NOUVEAU PLAN DE RENOUVELLEMENT URBAIN LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE DEVIENT SIGNATAIRE DE L'ORU DE GRANDANGOULÊME

Contexte

Portées par le GrandAngoulême, les Opérations de Renouvellement Urbain (ORU), intégrées lors de la réforme de la politique de la ville d'Angoulême en 2014, sont de vastes projets de transformation des quartiers d'habitat social à travers des interventions fortes sur les logements sur les espaces publics et sur les équipements et services de proximité.

Suite à cette réforme, les quartiers de Bel Air - Grand Font à Angoulême et de l'Étang des Moines à La Couronne ont été éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Deux quartiers d'Angoulême et de La Couronne conventionnés

La convention multi-partenariale signée en novembre 2020 prévoit des interventions lourdes de réhabilitation de logement et d'équipements publics, de démolitions, de construction d'équipements publics, de logements hors-site et d'aménagement d'espaces publics. L'opération sur les deux quartiers devrait s'étendre jusqu'en 2030.

Dans l'attente de la signature d'un avenant n° 2 à la convention ORU de Bel Air – Grand Font et de l'Étang des Moines au cours du 1er semestre 2024, **il a été proposé d'acter le soutien nouveau du Département par la signature d'une Déclaration d'Engagement.**

Contenu de la convention

- 210 démolitions --> 210 logements reconstitués
- 392 logements réhabilités (hors convention - 300 logements supplémentaires)
- réhabilitation des équipements publics
- création et aménagement des espaces publics

Les opérations soutenues par le Département à Angoulême

Le Département de la Charente signataire et partenaire des premières ORU ne figurait pas parmi les signataires de la convention ORU relative au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des deux quartiers éligibles. Toutefois, le Département s'est déjà investi, notamment à Bel Air – Grand Font, à travers des opérations leviers non conventionnées telles que :

- L'installation d'un centre de santé au sein de l'ancien Bar-Tabac du pôle commercial actuellement en reconversion, inauguré en février 2022 (Coût de l'opération : 414.014 € HT)
- La construction de la future Maison Départementale des Solidarités permettant le déménagement des équipes de celle implantée rue Nesmont à Angoulême (Estimatif coût de l'opération : 2.7 M€ HT)

Le 1 pour 1

«Le 1 pour 1» veut que chaque logement détruit doit être reconstruit. Suite à un appel au volontariat des communes pour identifier des terrains (dénommé *reconstitution de l'offre*) pouvant accueillir des logements sociaux, 13 opérations vont être effectuées sur 9 communes, à savoir :

- Mornac | Bouëx | Gond-Pontouvre | Ruelle-sur-Touvre | Angoulême | La Couronne | Champniers | Touvre | Saint-Yrieix

Face aux difficultés rencontrées par les bailleurs, relatives à la mise en oeuvre de leur opération de reconstitution de l'offre et leur projet de réhabilitation, le Département a voté en décembre 2022 (dans le cadre de Charente 2030) **une enveloppe d'1 M€ en faveur de la reconstitution ORU**, dont le règlement d'intervention a été soumis à délibération le 23 juin 2023.

Les opérations en détails :

- 127 logements en reconstitution de l'offre ORU conventionnés avec l'ANRU sur le total des 210 logements soutenus par GrandAngoulême, à hauteur de 7.800 € par logement
- 83 logements non conventionnés sont éligibles aux subventions départementales de droit commun (Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : 12.000 € par logement ; Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) : 8.000 € par logement)

Toujours dans le cadre du programme Charente 2030, le Département a décidé de soutenir la réhabilitation de 1.000 logements locatifs publics sur les 5 ans à venir afin de permettre aux bailleurs de maintenir et d'adapter les logements de leur parc existant (Autorisation de Programme de 2.4 M€).

Les bailleurs locaux acteurs du renouvellement urbain pourront ainsi déposer des dossiers pour leurs projets de réhabilitation conventionnés avec l'ANRU ainsi que ceux non conventionnés.

Le montant global HT du projet de renouvellement urbain s'élève à 66.6 M€.

Les principaux financeurs*

- L'ANRU : 20,1 millions d'€
- Action Logement : 4,9 millions d'€
- L'ANAH : 0,96 millions d'€
- Caisse des Dépôts : 0,26 millions d'€
- GrandAngoulême : 11,8 millions d'€
- Ville d'Angoulême : 22,2 millions d'€
- Ville de La Couronne : 0,45 millions d'€
- Département : 1 million d'€
- Logélia Charente : 18,9 millions d'€

*Montants prévisionnels maquette financière - juin 2023.

CONTACT PRESSE

Pauline BARDOULAT

Chargée de communication et des relations presse

p.bardoulat@grandangouleme.fr

06 86 41 17 14 • 05 16 53 02 31